ETAT DE LA LOUISIANE vs. LOUIS FERRIER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
Districts Supérieurs, No. 26 rue Union,
Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 2 Octobre, 1877.

En vertu de pouvoir dans moi vesté par la Cour Civile du District Judiciaire de la Cour Civile, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, le soussigné, Collecteur de Taxes d'Etat, Districts Supérieurs, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, a saisi et mis sous la main de la Loi, le 1er jour d'Octobre, 1877, les lots de terre ci-après décrits, situés dans la Paroisse d'Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, et appartenant à Louis Ferrier, défendeur dans la cause ci-après mentionnée, pour être vendus par moi, le 1er jour de Décembre, 1877, à midi, à la porte principale de la Cour Civile du District Judiciaire de la Cour Civile, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, à la vente publique aux enchères, pour comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, à la requête de l'Etat de la Louisiane, pour la somme de $1,000 00, montant de la cotisation de taxes d'Etat, pour l'année 1875, et $1,000 00, montant de la cotisation de taxes d'Etat, pour l'année 1876, et $1,000 00, montant de la cotisation de taxes d'Etat, pour l'année 1877, et $1,000 00, montant de la cotisation de taxes d'Etat, pour l'année